



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Séance du 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Guillaume TAHON (*arrivée à 18h20*), Mme Katell CHANTREAU, M Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, Mme Julie MANNEVEAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR, Mme Isabelle FIACRE.

Absents et excusés : M. Philippe MARLE, Mme Karine ALLIOUANE

Absents : M. Rafael GUIAVARCH, Mme Elisabteh BIKOND-NKOMA,

Pouvoirs : Mme. Karine ALIOUANE donne pouvoir à Mme Jeannine LOZACHMEUR

Secrétaire : Mme Katell CHANTREAU

Date de convocation : 5 octobre 2021

DCM 2021-38 : Décision Modificative n°2-2021 du budget de la ville

Rapporteur : Ronan KERVAREC

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP)

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

BP 2021 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021 + DM n°1	DM n°2 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
011	Charges à caractère général	212 950,00		212 950,00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

012	Charges de personnel et frais assimilés	336 000,00		336 000,00
014	Atténuations de produits	142 000,00		142 000,00
65	Autres charges de gestion courante	107 355,00		107 355,00
Sous-total : dépenses de gestion courante		798 305,00 €		798 305,00 €
66	Charges financières	23 000,00		23 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
Sous-total : dépenses réelles de fonctionnement		831 805,00 €		831 805,00 €
68	Dotations aux provisions	1 119,00		1 119,00
023	Virement à la section d'investissement	159 154,95		159 154,95
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	685,00		685,00
Sous-total : dépenses d'ordre de fonctionnement		160 273,95€		160 273,95€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		992 763,95 €	0€	992 763,95 €

BP 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021 + DM n°1	DM n°2 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
013	Atténuations de charges	28 500,00		28 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 800,00		36 800,00
73	Impôts et taxes	574 636,00		574 636,00
74	Dotations, subventions et participations	211 400,00		210 400,00
75	Autres produits de gestion courante	23 407,71		23 407,71
Sous-total : recettes de gestion courante		874 743,71 €	0 €	873 743,71 €
76	Produits financiers	-		-
77	Produits exceptionnels	-		-
Sous-total : recettes réelles de fonctionnement		874 743,71 €	0 €	873 743,71 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0		-
Sous-total : recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	118 020,24 €		118 020,24 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		992 763,95 €	0 €	992 763,95 €

Pas de modification sur les recettes de fonctionnement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

BP 2021 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021 + DM n°1	DM n°2 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
TOTAL Opération 100 : acquisition de matériel		54 750,00	+ 5 500	60 250
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	9 400,00		9 400,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	45 350,00	+ 5 500	50 850,00
TOTAL Opération 101 : travx de bâtiments		21 291,00		26 291,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	26 291,00		26 291,00
TOTAL Opération 107 : stade municipal		9 000,00	-	9 000,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	9 000,00		9 000,00
TOTAL Opération 94 : aménagt. du bourg		710 600,00		710 600,00
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	-		-
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	1 000,00		1 000,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	709 600,00		709 600,00
TOTAL Opération 96 : École Yves RIOU		8 600,00		8 600,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	8 600,00		8 600,00
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	-		-
23	<i>Immobilisations en cours</i>	-		-
TOTAL Opération 99 : réseaux		20 000,00	-	20 000,00
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	20 000,00		20 000,00
TOTAL Opérations financières		96 177,95	-	90 677,95
020	Dépenses imprévues	6 617,95	- 5 500€	1 117,95
041	Opérations patrimoniales	34 560,00		34 560,00
1641	<i>Emprunts en euros</i>	55 000,00		55 000,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		925 418,95 €		925 418,95 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Opération 100 « acquisition de matériel » :

. + 5 500€ au compte 2183 pour la modernisation et la sécurisation des équipements informatiques de la mairie : sauvegarde des données, serveur, changement de PC achetés il y a 13 ans.

Opérations financières :

. – 5 500€ au chapitre 020 – dépenses imprévues pour un transfert au compte 2183 opération 100 pour la modernisation et la sécurisation des équipements informatiques de la mairie (cf. ci-dessus)

BP 2021- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021 + DM n°1	DM n°2 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
TOTAL Opération 94 : aménagt. du bourg		384 000,00	-	384 000,00
13	Subventions d'investissement	384 000,00		384 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-		-
TOTAL Opération 96 : École Yves RIOU		2 500,00	-	2 500,00
13	Subventions d'investissement	2 500,00		2 500,00
TOTAL Opération 107 : Stade Municipal		-	-	-
13	Subventions d'investissement	-		-
TOTAL Opérations Financières		556 918,95		538 918,95
001	Excédents d'investissement reportés	169 558,08		169 558,08
021	Virement de la section de fonctionnement	159 154,95		159 154,95
041	Opérations patrimoniales	34 560,00		34 560,00
10	Dotations	7 000,00		7 000,00
1068	Excédents de fonctionnement reportés	133 841,92		133 841,92
1641	Emprunts et dettes assimilées	34 119,00		34 119,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	685,00		685,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		925 418,95 €		925 418,95 €

Le Conseil Municipal,

VU la proposition de Décision Modificative n°2 - 2021 du budget de la ville présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

APPROUVE la Décision Modificative n°2 - 2021 du budget de la ville telle que présentée ci-dessus,

PRÉCISE que :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 992 763,95€
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 925 418,95€

DCM 2021-39 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Henri SAVINA

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 19 janvier 2021 – DCM 2021-04 - la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Il est exposé que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Résultat des consultations : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS

Agents titulaires ou stagiaires relevant du régime CNRACL

Formules de garantie et franchises (IJ)	Taux à partir du 01/01/2022	Evolution du taux par rapport au précédent contrat	Evolution charge annuelle Commune par rapport au contrat actuel
Tous risques Franchise de 10 jours	6,52%	15%	+ 1 600 €
Tous risques (périmètre actuel) Franchise de 15 jours	6,09%	17%	+1 000 €
Tous risques Franchise de 30 jours	4,70%	10%	- 800 €

TOUS RISQUES : Décès, CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service), frais médicaux, Congé Longue Maladie / Congé Longue Durée / Congé Maladie Ordinaire, Maternité, Paternité et accueil de l'enfant, Adoption, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

Agents relevant de l'IRCANTEC (contractuels, titulaires ou stagiaires de moins de 28h hebdomadaires)

Formules de garantie et franchises (IJ)	Taux à partir du 01/01/2022	Evolution par rapport au précédent contrat	Evolution charge commune par rapport au contrat actuel
Tous risques Franchise de 15 jours en maladie ordinaire	1,12%	2%	390 €

TOUS RISQUES : Accident de service / Maladie Professionnelle, Grave Maladie, Congé Maladie Ordinaire, Maternité, Paternité et accueil de l'enfant, Adoption



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Le Maire rappelle que la consultation a été passée pour le compte de 173 collectivités dans le Finistère.

La hausse des taux du nouveau contrat s'explique par la hausse continue du nombre de jours d'arrêt dans le Finistère (2019 : +9% / 2020 : +17%)

Pour rendre cette offre moins « onéreuse » pour les collectivités, le CDG a baissé ses tarifs de prise en charge. Il faudra donc compter environ 300€ de dépenses à l'année.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU le contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

DECIDE d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante : Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

ADHERE au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

- Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL
 - o Risques assurés : tous risques : Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutiques, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

PRECISE souscrire au contrat sur une franchise de 15 jours (taux de 6,09%) pour les agents immatriculés à la CNRACL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

- Agents affiliés à l'IRCANTEC
 - o Risques assurés : tous risques : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire

PRECISE souscrire au contrat sur une franchise de 15 jours (taux de 1,12%) pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

ARTICLE 2 :

PRECISE qu'en application du contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à 70 € par agent CNRACL multiplié par l'effectif déclaré au jour de l'adhésion.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire proposées par le Centre de gestion.

DCM 2021-40 : Adhésion BruDED

Rapporteur : Henri SAVINA

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion à l'association se fait contre une contribution de 0,30€ / an / habitants soit 370,20€ en 2021

La Charte d'adhésion à l'association BRUDED est présentée aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

VU la charte d'adhésion à l'association BRUDED,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

DECIDE d'adhérer à l'association BRUDED pour la période du mandat 2020-2026.

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

DCM 2021-41 : Etude de faisabilité pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le site de l'école

Rapporteur : Henri SAVINA

Le Maire présente au conseil le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les couvertures de l'école publique

Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), de par ses statuts (article 3) et compétent dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article L2224-32 du Code général des Collectivités territoriales.

Ainsi, dans le cadre du projet susmentionné, le Maire souhaite faire appel au SDEF afin qu'une étude de faisabilité technico-économique soit réalisée.

Si l'étude met en évidence un projet viable et économiquement intéressant,

- Si la commune décide de travailler avec le SDEF pour la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par le SDEF.
- A défaut, si la commune réalise l'opération avec une autre structure, elle s'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude estimé à 500€ (1 journée d'étude réalisée par un agent du SDEF).

Si l'étude conclue que l'opération n'est pas viable économiquement, le SDEF prendra en charge son coût.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le SDEF pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le site de l'école

S'ENGAGE à rembourser au SDEF le coût de l'étude pour un montant de 500 € si le SDEF n'est pas retenu par la commune pour la réalisation de la centrale.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

INFORMATIONS DIVERSES

VOIRIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le lancement d'une étude concernant les chicanes de la RD 143 a été commandée auprès du FIA (Finistère Ingénierie Assistance) afin de tenter de résoudre les nuisances liées à la circulation sur cet axe.

Une rencontre a été organisée à cet effet le 27 septembre avec le Département, Douarnenez Communauté et le FIA.

Il en ressort :

- Dans un 1^{er} temps, les marquages au sol et les panneaux vont être rendus plus visibles
- Le FIA va effectuer des mesures courant octobre et transmettra un rapport à la Mairie fin novembre.
- Sur la base des préconisations du FIA, une rencontre sera ensuite organisée avec les riverains et les usagers.

CADRE DE VIE :

Verger partagé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain en friche situé à l'entrée de la commune, à Foenec Veur, a fait l'objet d'un défrichage de la part de la Mairie afin de lancer le projet de verger participatif et partagé.

Epicerie :

L'appel à projet lancé avec Douarnenez Communauté en juillet pour la reprise de l'épicerie suit son cours. Trois candidats ont déposé un dossier et seront auditionnés au cours du mois d'octobre.

Douarnenez Communauté

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence mobilité a été transférée au 1^{er} juillet à Douarnenez Communauté. A ce titre, l'évaluation du transfert de charges est en cours et devrait aboutir en fin d'année.

3^{ème} lieu – Médiathèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire du 3^{ème} lieu va être déposé cette semaine. La consultation des entreprises interviendra dans le mois.

Dans les prochains mois, le fonctionnement du lieu sera construit et élaboré avec les différents acteurs volontaires (municipalité, bibliothèque, bénévoles, particuliers, associations, école, citoyens ...)

Site internet

La conception du nouveau site internet est en cours, pour une livraison d'ici la fin de l'année.

Le nouveau site internet aura pour but de permettre une nouvelle expérience de navigation, notamment sur mobile, d'intégrer de nouveaux éléments réglementaires type RGPD, et essaiera d'apporter de nouvelles fonctionnalités.

Prochain Conseil Municipal le 9 novembre

Fin du Conseil Municipal : 18h42

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 ^{er} adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2 ^{ième} adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 ^{ième} adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire : Katell CHANTREAU	

Date de convocation : 5 octobre 2021